



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Montreuil, le 13 juillet 2011

N/REF JV/CV – 246/07-11

MEDAD

Monsieur Thierry Mariani, Secrétaire d'Etat
aux Transports
246 bd ST. Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Après la signature en catimini de l'accord remettant en cause le départ en congé de fin d'activité à 55 ans pour les conducteurs du transport routier marchandises, voyageurs et convoyeurs de fonds, les salariés ont exprimé le 27 juin dernier leur fort mécontentement face à ce recul social. De très nombreuses initiatives ont eu lieu sur tout le territoire. Je peux d'ores et déjà, au vu de la réussite de cette journée, vous assurer que, dès la rentrée, elles auront des suites si vous persistez dans votre volonté de ne pas entendre la colère des personnels concernés.

Le report abrupt à 57 ans dès le 1^{er} juillet 2011, sans réelle négociation et sans garantie sur la pérennisation du système, n'est pas acceptable. La « réforme » du congé de fin d'activité méritait pourtant de vraies négociations, et c'est dans cet esprit que la CGT a fait un certain nombre de propositions toutes balayées d'un revers de main sans même prendre le temps de réellement les analyser. Or le système a besoin d'évoluer car les professions concernées ont elles-mêmes évolué. Par exemple, le transport routier marchandises a vu l'essor de nouveaux métiers (logistique, messagerie) non couverts par le congé de fin d'activité.

C'est pourquoi nous considérons qu'au-delà du congé de fin d'activité, il est indispensable d'aborder les questions de la pénibilité dans tous les secteurs de la convention collective du transport routier et auxiliaires de transport (comme dans l'ensemble des activités du transport d'ailleurs). Là aussi la CGT a des propositions à faire pour répondre à une vraie problématique subie par les salariés aujourd'hui. La loi de 2003 sur les retraites devait déboucher sur des négociations entre employeurs et syndicats sur ce thème, force est de constater que rien n'a été fait. Dans un secteur où vous êtes, au travers un représentant, en permanence autour de la table de négociations, vous ne pouvez vous dédouaner de ce résultat.

Je vous demande donc, Monsieur le ministre, de créer les conditions d'une renégociation de l'accord sur le congé de fin d'activité et d'ouvrir dès la rentrée de septembre des négociations sur la pénibilité des métiers du transport. Pour ce faire je reste disponible pour vous rencontrer afin de vous réexposer les propositions de la CGT dans ces domaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération distinguée.

Jérôme VERITE
Secrétaire Général